



# FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

## ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

*Visioconférence  
Zoom*

### **Bien être du cheval :** les nouvelles mesures de la loi *Dombrevail* à l'épreuve de leur application

Version du 02/05/23



**Vendredi 23 juin 2023  
13h00 à 18h00**

Institut du droit équin  
Hôtel Burgy, 13 rue Pierre Bernardaud,  
87100 LIMOGES  
Tel : 05.55.45.76.30/33  
Email : [droitequin@gmail.com](mailto:droitequin@gmail.com)



Connexion (13h00)  
Mot d'accueil des participants (13h15)

**Animateur de la 1<sup>ère</sup> partie : Christian BEUCHER**

## **I- Les nouvelles mesures de la loi Dombrevail : bilan et perspectives**

1. Attestation de compétences et certificat de connaissances pour la détention d'équidés (13h30)

Pierre Antoine TRESSOS, juriste GHN  
Guillaume BLANC, directeur de l'accompagnement à la filière, Ifce

2. Nouvelle procédure de recouvrement des impayés de pension : la vente forcée (14h30)

Blanche de Granvilliers, avocate

**PAUSE (15h30)**

**Animatrice de la 2<sup>nde</sup> partie : Claire BOBIN**

## **II- Les contraintes administratives et juridiques pesant sur les acteurs de la filière**

3. A l'égard des professionnels du cheval (15h45)  
Sarah BOUVARD, Dirigeante d'une écurie professionnelle de CSO

4. A l'égard des vétérinaires équins, à l'heure d'une pénurie de praticiens (16h45)  
Représentant de l'AVEF, vétérinaire équin,

**Fin de la journée de formation prévue à 18h00**

**Durée de la formation :** 5h00

**Prérequis :** Formation ouverte à tous

**Objectifs opérationnels:** L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

**Modalités et délais d'accès :** Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 21 juin 2023 inclus.

**Tarif :** 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur envoi d'un justificatif).

**Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :**

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :** Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

**Accessibilité personnes handicapées :** oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

**Modalités d'inscription :** bulletin à renvoyer par mail : [droitequin@gmail.com](mailto:droitequin@gmail.com) accompagné du règlement.

# Programme prévisionnel détaillé, déroulé prévisionnel

## **Accueil et introduction**

Mot d'accueil, rappel des modalités d'utilisation Zoom, Présentation du déroulé de la journée et des possibilités d'interaction.

## **1- Attestation de compétences et certificat de connaissances pour la détention d'équidés**

Présentation du dispositif ayant pour objectif de s'assurer que toute personne en contact direct avec des équidés (professionnels et non professionnel) a le niveau de connaissances suffisant pour entretenir les équidés et éviter des situations de maltraitance.

Où en sommes-nous ? Quelles sont les suites qui vont être données ?

## **2- Nouvelle procédure de recouvrement des impayés de pension : la vente forcée**

Avec 18 mois de recul, où en sommes-nous de la mise en pratique de cette procédure dédiée visant à limiter des abandons de chevaux dans les écuries auprès desquelles ils ont été placés en pension ?

Retour d'expérience sur la procédure ? Quelles analyses peut-on en tirer ? Quelles perspectives ?

## **3- Les obligations administratives et juridiques pesant sur les professionnels du cheval**

En plus des contraintes ajoutées par la loi Dombrevail : analyse et regard pratico-juridique sur l'ensemble des contraintes administratives (déclaration, suivi des équidés...) et juridiques (risque de mise en cause de responsabilité)

## **4- Les obligations administratives et juridiques pesant sur le vétérinaire équin, à l'heure d'une pénurie de praticiens**

Délivrance du certificat de connaissances par les vétérinaires équins : comment la profession est-elle organisée ? Y a-t-il un risque de mise en cause de la responsabilité du vétérinaire ?

A l'heure des difficultés de recrutements, comment la profession vétérinaire fait-elle face aux contraintes administratives et quel modèle d'organisation pour son avenir ?

**Informations pratiques : accès par une connexion Internet via l'application Zoom**